



## HONORAIRES D'AGENCE

Valables à compter du 19/03/2019

### VENTE

#### Honoraires de vente immobilière à la charge du vendeur :

<b>PRIX DE VENTE et Vendeur</b>	<b>COMMISSION T.T.C. à la charge du vendeur</b>
De 0€ à 50 000 €	Forfait de 3 000 €
De 50 001 € à 150 000 €	7 %
De 151 000 € à 300 999 €	6 %
De 301 000 € à 400 999 €	5 %
Au-delà de 401 000 €	4 %

### LOCATION DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION

#### Honoraires de location à la charge du locataire:

**8€ du m<sup>2</sup>** : honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail.

**3€ du m<sup>2</sup>**: Honoraires de réalisation de l'état des lieux

#### Honoraires de location à la charge du propriétaire :

**8€ du m<sup>2</sup>** : honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail.

**3€ du m<sup>2</sup>**: Honoraires de réalisation de l'état des lieux

Si les honoraires applicables à la loi ALUR dépassent le montant d'un loyer mensuel hors charges, alors ceux-ci représenteront le montant d'**un loyer mensuel hors charges locatives**.

**Honoraires Gestion Locative à la charge du Propriétaire : 8.40%**

Honoraires TTC (TVA 20% incluse)

**L'AGENCE NE PERÇOIT PAS DE FOND**

CONCIERGERIE DES TERRES DE NACRE  
SARL GROUPE ASD  
Représentée par Alexandra DONNER

Carte Professionnelle n° CPI 1401 2019 0000 39965  
Immatriculée au RCS de Caen sous le numéro 848 380 085  
N° de TVA Intracommunautaire: FR 44 848380085  
Médiateur de la consommation: MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE  
465 Avenue de la libération – 54000 – NANCY  
www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr